

# Les diaporamas de la CME

Réunion du 10 septembre 2019

## Nouvelles de la CME (P<sup>r</sup> Noël GARABÉDIAN)

- La CME a rendu hommage :
  - à l'aide-soignante décédée dans l'incendie du bâtiment de logement de l'hôpital Henri-Mondor survenu le 21 août 2019 ;
  - au D<sup>r</sup> **Mahmoud KAHIL**, urgentiste à Robert-Debré, décédé le 31 août à l'âge de 56 ans.
- **Mouvements à la CME**

La CME a accueilli 14 nouveaux membres ([composition au 4 septembre 2019](#)) :

  - le D<sup>r</sup> **Georges SEBBANE**, qui assure l'intérim de la présidence de la CME locale (CMEL) du groupe hospitalier AP-HP.hôpitaux universitaires Paris-Seine-Saint-Denis (AP-HP.HUPSSD) jusqu'aux prochaines élections, après que le P<sup>r</sup> Yves COHEN, nommé directeur médical de département médico-universitaire ([DMU](#)), a démissionné de ses fonctions de président de CMEL le 16 juillet ;
  - 3 membres dans le collège des hospitalo-universitaires (HU) titulaires en remplacement de leurs collègues nommés directeurs médicaux de DMU en juillet dernier :
    - le P<sup>r</sup> **Nicolas DUPIN** (dermatologie, Cochin) dans le collège des HU médecins, en remplacement du P<sup>r</sup> Olivier BENVENISTE ;
    - le P<sup>r</sup> **Emmanuel MARTINOD** (chirurgie thoracique, Avicenne) dans le collège des HU chirurgiens, en remplacement du P<sup>r</sup> Thierry BÉGUÉ (le siège qu'occupait précédemment le P<sup>r</sup> René ADAM reste vacant faute de suppléant) ;
    - le P<sup>r</sup> **Éric VICAUT** (unité de recherche clinique, Lariboisière) dans le collège des HU biologistes, en remplacement du P<sup>r</sup> Dominique PRIÉ ;
  - **les 10 représentants des directeurs médicaux de DMU** élus au 1<sup>er</sup> tour de l'[élection partielle](#) du 4 septembre : les P<sup>ts</sup> René ADAM, Thomas APARICIO, Alain CARIOU, Olivier CLÉMENT, Yves COHEN, Rachel LÉVY, Jean-Michel PAWLOTSKY, Louis PUYBASSET, Jean-Damien RICARD, Laurent TEILLET.
- Le P<sup>r</sup> **Olivier HÉLÉNON** devient président de la sous-commission du temps et des effectifs médicaux ([CTEM](#)) en remplacement du P<sup>r</sup> Thierry BÉGUÉ, qui a quitté la CME suite à sa nomination comme directeur médical de DMU (v. [CME du 9 juillet 2019](#)). Il mènera la dernière révision des effectifs de praticiens hospitaliers ([calendrier](#)) de la mandature.
- **Urgences**

La CME a approuvé à l'unanimité la motion suivante :

**« La CME de l'AP-HP soutient les demandes des services d'urgence. Elle souligne que la crise touche l'hôpital public dans son ensemble. Elle demande que les mesures annoncées pour répondre à la crise des urgences soient intégralement financées sans être imputées au budget actuel des hôpitaux. Ces mesures doivent être à la hauteur de la gravité de la situation. Toutes les structures hospitalières sont concernées en raison d'une sous-dotation financière ancienne et s'aggravant chaque année. La CME de l'AP-HP demande un financement hospitalier revu pour assurer convenablement toutes les missions du service public hospitalier. »**

## Information sur les élections 2019 de la CME, des CMEL et des CCM (M<sup>me</sup> Hélène OPPÉTIT)

Le [calendrier](#) et le règlement des élections (v. [CME du 9 juillet 2019](#)), ainsi que tous les renseignements utiles sont consultables sur le site de la CME à la rubrique « [Élections 2019](#) », qui sera complétée au fur et à mesure.

Les candidats doivent déposer leurs candidatures entre le mercredi 11 septembre et le **mardi 24 septembre à 16 heures, dernier délai**. Les candidats souhaitant publier une profession de foi sur le site

de la CME peuvent le faire en l'envoyant l'adresse suivante : [elections.cme@sap.aphp.fr](mailto:elections.cme@sap.aphp.fr). Elles seront mises sur le site à partir du 25 septembre au fur et à mesure de leur arrivée.

Le D<sup>r</sup> Anne GERVAIS représentera le président de la CME à la commission de vote et le P<sup>r</sup> Bruno CRESTANI les présidents de CMEL sortants (v. [guide électoral](#)).

### **Projet de décret relatif à l'AP-HP (M. Jérôme MARCHAND-ARVIER)**

Un décret est nécessaire pour mettre en œuvre certaines des évolutions prévues dans le cadre de la « nouvelle AP-HP », en particulier celles correspondant aux propositions du [groupe de travail de la CME](#) (v. [CME du 2 avril 2019](#)) visant à permettre au président de la CME de déléguer certaines de ses compétences aux présidents des CME locales.

Les propositions de la direction générale portent en particulier sur :

1. la reconnaissance juridique de 3 directeurs généraux adjoints auprès du directeur général de l'AP-HP ;
2. l'officialisation de la composition du [directoire](#) de l'AP-HP mise en œuvre depuis septembre 2018 (v. [CME du 11 septembre 2018](#)) ;
3. la possibilité pour le directeur général de déléguer ses compétences (et pas seulement sa signature) aux directeurs des groupes hospitaliers ;
4. l'élargissement de la représentation des CMEL à la CME où siègeraient désormais également les vice-présidents et un hospitalo-universitaire élu par chaque CMEL (en sus des présidents de CMEL) ;
5. l'élargissement des possibilités de délégation de compétences de la CME aux CMEL ;
6. la possibilité donnée au président de la CME de déléguer ses compétences aux présidents de CMEL (impossible jusqu'à présent en l'absence de texte lui permettant de déléguer ses compétences), assortie d'un droit d'évocation ;
7. la possibilité pour les directeurs de déléguer leur signature aux personnels placés sous leur autorité.

Les discussions sont en cours avec le ministère et M. MARCHAND-ARVIER présentera le projet de décret, une fois stabilisé, au prochain bureau de la CME.

### **Analyse des activités d'orthopédie (P<sup>r</sup> Véronique ROGER, D<sup>r</sup> Mélodie BERNAUX) ([diaporama](#))**

Le P<sup>r</sup> ROGER, professeur de médecine interne et d'épidémiologie à la *Mayo clinic*, et le D<sup>r</sup> BERNAUX, médecin de santé publique à la DOMU, ont présenté l'analyse de l'évolution de l'activité d'[orthopédie](#) à l'AP-HP et en Île-de-France. Cette analyse, réalisée en lien avec les orthopédistes de l'AP-HP, doit servir de base à la définition d'un plan d'action visant à rendre son attractivité à cette spécialité.

### **Bilan social 2018 de l'AP-HP (M. Sylvain DUCROZ, M<sup>me</sup> Hélène OPPETIT) ([diaporamas](#), [bilan](#))**

Les effectifs du personnel soignant sont en diminution ainsi que ceux des médecins seniors, notamment hospitalo-universitaires. De plus en plus de spécialités médicales ou de métiers (infirmières, infirmières de bloc opératoire, manipulateurs radio, masseurs-kinésithérapeutes...) sont en tension. Alors que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) classe la France 26<sup>e</sup> sur 29 pays pour le niveau de rémunération des personnels infirmiers et que le prix de l'immobilier à Paris vient de franchir la barre des 10 000 € le m<sup>2</sup>, une écoute attentive des tutelles sur les incontestables spécificités franciliennes est nécessaire.

### **Bactériémies dans les hôpitaux de l'AP-HP (P<sup>r</sup> Vincent JARLIER) ([diaporama](#))**

La CME soutient le projet de travail collaboratif que le P<sup>r</sup> JARLIER, délégué aux infections nosocomiales de l'AP-HP, a proposé. Il vise à tirer parti du potentiel de l'[entrepôt de données de santé](#) de l'AP-HP pour générer des indicateurs automatisables sur les infections.

### **Point sur les coopérations avec la médecine de ville (D<sup>r</sup> Sophie DE CHAMBINE, M<sup>me</sup> Pascaline VILLIÉ) ([diaporama](#))**

Le développement des coopérations avec la médecine de ville de premier recours est nécessaire pour mieux organiser la prise en charge des patients. Consultations avancées, organisation des parcours de soins, temps médicaux partagés avec la médecine de ville, programme « [médecins partenaires](#) » font

partie des modalités développées ces dernières années. Elles devraient s'étendre à des projets de coopération avec les services d'accueil des urgences. Enfin, la nouvelle application mobile « direct AP-HP » permet aux médecins d'Île-de-France de joindre directement ceux de l'AP-HP.

P<sup>r</sup> Noël GARABÉDIAN, le 12 septembre 2019